

COMMUNIQUE DE PRESSE

Diffusion d'un spot radio : vitesse

Besançon, le 18 février 2021

Sécurité routière

À l'échelle nationale, en 2019, la vitesse excessive ou inadaptée est la première des causes principales identifiées dans les accidents mortels de la circulation routière.

Dans le département du Doubs, en 2019, 23 % des accidents (35 % des accidents mortels) sont dus à une vitesse excessive ou inadaptée. En 2020, malgré le contexte sanitaire et la baisse du trafic routier, le nombre d'accidents dû à la vitesse (excessive ou inadaptée) reste élevé et en augmentation (+7%). Les forces de l'ordre, de même que les radars automatiques, ont également enregistré une augmentation importante de grands excès de vitesse.

Dans ce cadre, une campagne radio locale sera lancée avec pour objectif d'inviter les conducteurs à respecter les limitations de vitesse en adoptant une conduite responsable et en respectant les règles de circulation : http://webissimo-ide.developpement-durable.gouv.fr/IMG/mp3/201119_ddt_doubs_vitesse_v2_cle7e8569.mp3.

Le spot radio sera donc diffusé du lundi 22 au vendredi 26 février 2021 de 06 h à 09 h et de 16 h à 18 h sur les radios Plein Air (7 spots / jour) et France Bleu Besançon (6 spots/jour).

Il s'adresse aux conducteurs réalisant leur trajet « domicile – travail », le risque routier professionnel étant un enjeu prioritaire du Document Général d'Orientations 2018 – 2022.

« Sur la route, n'oublions jamais ce qui compte vraiment ».

**Cabinet du préfet
Bureau de la Représentation et de la
Communication Interministérielle de l'État**

Tél. : 03 81 25 10 70
Mél : pref-communication@doubs.gouv.fr

1/1

8 bis, rue Charles Nodier
25035 BESANÇON Cedex